

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
 SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

**REFERENCE** : Arrêté du Ministre de ..... en date du ..... tel que  
 modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

**Organisme** : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

**Domaine de la prestation** : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles

**Objet de la prestation** : Attestation d'enlèvement des produits agricoles soumis au régime d'entrepôt fictif

**CONDITIONS D'OBTENTION**

- Prestataires des services agricoles

**PIECES A FOURNIR**

- Une demande de bénéfice d'avantages fiscaux (sur un imprimé délivré par les services de la douane)
- Une facture définitive selon le quota attribué à l'intéressé
- Un rapport détaillé concernant le cadre dans lequel se classe l'opération d'importation des produits agricoles stratégiques

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier	Le demandeur	
- Etude du dossier et élaboration de l'attestation	Le service de contrôle de la qualité des intrants agricoles	1 jour
- Délivrance de l'attestation	Le service de contrôle de la qualité des intrants agricoles	1 jour

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

**SERVICE** : Le bureau d'ordre de la direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles  
**ADRESSE** : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

**SERVICE** : Le bureau d'ordre de la direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles  
**ADRESSE** : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

**DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

2 jours au maximum à partir de la date de dépôt du dossier

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

- Décret d'application de la loi des finances pour l'année en cours, fixant la liste des produits agricoles bénéficiant des privilèges fiscaux à l'importation